



16ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 11585 | De M. Aurélien Saintoul (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Hauts-de-Seine) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Jeunesse et service national universel | | Ministère attributaire > Jeunesse et service national universel |
| Rubrique >jeunes | Tête d'analyse >Avenir du SNU | Analyse > Avenir du SNU. |
| Question publiée au JO le : 26/09/2023 Réponse publiée au JO le : 07/11/2023 page : 10013 | | |

Texte de la question

M. Aurélien Saintoul interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel, sur l'avenir du service national universel (SNU). En effet, depuis la campagne présidentielle de 2017 où Emmanuel Macron en a formulé l'idée, le SNU n'a toujours pas trouvé de forme stable. Or, de même que ce qui se pense bien s'énonce clairement, une politique publique avisée devrait, après 6 ans, avoir trouvé sa forme. Tel n'est pas le cas du SNU et l'on perçoit peut-être dans l'exécutif une hésitation à l'admettre. Ainsi, une troisième session du SNU aurait dû avoir lieu après l'été 2023, mais il semble qu'aucun crédit n'ait été débloqué pour cela. C'est pourquoi il souhaite savoir si ce renoncement à financer une troisième session du SNU est avéré et, le cas échéant, s'il traduit l'incapacité de l'exécutif à mettre en œuvre une idée bancaire ou sa prise de conscience devant toutes les tares qu'elle comporte.

Texte de la réponse

Le service national universel figure parmi les politiques prioritaires du Gouvernement, afin de promouvoir l'engagement des jeunes, et contribuer au renforcement de la résilience de la cohésion de la Nation. Mis en place en 2019 et nonobstant la crise sanitaire du covid-19, le SNU n'a cessé de connaître un intérêt grandissant chez les jeunes qui y débute un parcours d'engagement au service de l'intérêt général, de la société et de la Nation. Les chiffres de la participation des séjours de cohésion en témoignent (près de 90 000 jeunes depuis 2019). En 2023, la demande pour les séjours de cohésion de l'été s'est par ailleurs révélée bien supérieure au nombre de places ouvertes, conduisant à la création d'une liste complémentaire, et confirmant la notoriété et l'attractivité croissantes du SNU auprès des jeunes. Les évaluations faites auprès des jeunes qui ont réalisé le séjour de cohésion sont également particulièrement positives et confortent le Gouvernement dans sa détermination à faire monter ce dispositif en puissance. C'est dans cet esprit qu'a été lancé en juin dernier le label « classes et lycées engagés » (CLE). Dans le cadre de cette labellisation il est proposé à des classes et des établissements volontaires de mettre en place, au niveau de la classe de seconde ou de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel autour de la notion d'engagement, qui inclut la participation à un séjour de cohésion sur le temps scolaire. Le projet pédagogique de la classe engagée propose des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté. Le SNU s'affirme ainsi pleinement comme un dispositif complémentaire des priorités en matière d'éducation nationale. L'année 2024 verra également une évolution progressive des modes d'organisation des séjours de cohésion au travers notamment, d'une pérennisation de certains centres de séjours de cohésion, et d'un renforcement de la fidélisation et de la formation de l'encadrement. S'agissant des crédits alloués au SNU, ils



permettront une fois de plus dans le projet de loi de finances pour 2024 de répondre aux attentes de la jeunesse, soucieuse de s'engager dans un parcours citoyen favorisant la cohésion nationale.